

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020**

**COMPTE RENDU**

Le 16 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal a été réuni sous la présidence de Rodolphe THOMAS, Maire, à la suite de la convocation qu'il a adressée le 6 novembre 2020.

**PRESENTS :**

Rodolphe THOMAS, Laurent MATA, Caroline BOISSET, Erwann BERNET, Agnès DOLHEM, Philippe HANNOT, Baya MOUNKAR, Abderrahmane ZERROUKY, Ghislaine RIBALTA, Frédéric CARLUER, Lamia MEKKAOUI, Patrick MAROLE, Karine BACHELEY, Yannick GERNY, Georges DECORDE-CACO, Jérôme LANGLOIS, Gérard THOUMINE, Tony PLEY, Sengded CHANTHAPANYA, Sylvain GODIER, Cyrille BONNE, Lou HIVER, Catherine JANICKI, Vincent LOUVET, Hélène FREREUX CHATELIER, Jean-Christophe GAUCHARD, Elise CASSETTO-GADRAT, Smaïl CHADLI, Jean-François ALY, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs de : Sylvie MOUTIERS à Erwann BERNET  
Najat MASDAN à Rodolphe THOMAS  
Salima REGAÏA à Georges DECORDE-CACO  
Sylvie DUMONT-PRIEUX à Sylvain GODIER  
Dada MUSAFIRI à Laurent MATA  
Sylvie MICHEL à Ghislaine RIBALTA

**SECRETARE DE SEANCE : Abderrahmane ZERROUKY**

Une minute de silence est respectée par les élus du conseil municipal en mémoire de M. Samuel Paty, professeur d'Histoire Géographie assassiné le 16 octobre 2020 et des trois victimes assassinées dans la basilique de Nice le 29 octobre 2020.

En introduction de séance, Monsieur le Maire dresse un bilan de la situation liée à la Covid-19.

La parole est laissée aux élus de l'opposition.

La séance est ouverte à 20h00.

### **Tenue de la séance du conseil municipal du 16 novembre 2020 à huis clos**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, à l'unanimité :

- APPROUVE la tenue de la séance du conseil municipal du 16 novembre 2020 à huis clos.

### **Règlement intérieur du conseil municipal**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ADOPTE le règlement Intérieur du conseil municipal, joint à la présente délibération

### **Protocole sur la mise en œuvre de la mesure de rappel à l'ordre**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ADOPTE le protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre entre le Maire d'Hérouville Saint-Clair et le parquet du Tribunal judiciaire de Caen, joint à la présente délibération,
- AUTORISE M. le Maire à signer ledit protocole.

### **Mise en place du remboursement pour les élus des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes le nécessitant en cas de présence aux réunions obligatoires liées au mandat**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de mettre en place le dispositif pour les élus des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à domicile, en cas de présence aux réunions obligatoires liées à leur mandat, listées à l'article L2123-1 du CGCT.

## Budget principal - Décision modificative n° 2020-03

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de décision modificative du budget principal présenté dans les tableaux ci-dessus, qui se résume ainsi par chapitre :

### Investissement

Dépenses	Chapitre 900	- 577.00 €
	Chapitre 901	6 600.00 €
	Chapitre 903	- 10 700.00 €
	Chapitre 904	15 700.00 €
	Chapitre 906	170.00 €
	<b>Total</b>	<b>11 193.00 €</b>

Recettes	Chapitre 919	11 193.00 €
	<b>Total</b>	<b>11 193.00 €</b>

### Fonctionnement

Dépenses	Chapitre 920	- 1 723.00 €
	Chapitre 922	10 000.00 €
	Chapitre 923	10 700.00 €
	Chapitre 924	- 24 700.00 €
	Chapitre 926	- 170.00 €
	Chapitre 927	22 495.00 €
	Chapitre 939	11 193.00 €
	<b>Total</b>	<b>27 795.00 €</b>

Recettes	Chapitre 920	300.00 €
	Chapitre 924	5 000.00 €
	Chapitre 927	22 495.00 €
	<b>Total</b>	<b>27 795.00 €</b>

## Budget principal – Admissions en non-valeur

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE d'admettre en non-valeur ces titres après vérification des services municipaux.

## Garantie d'emprunt de 5 978 614.61 € à Partélios Habitat dans le cadre du remboursement anticipé d'un emprunt garanti par la Ville

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder sa garantie solidaire à PARTELIOS HABITAT pour le remboursement à hauteur de 100% de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de 5 978 614.61€ à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Normandie,
- PRECISE que les principales caractéristiques du prêt garanti à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Normandie sont les suivantes :
  - Montant : 5 978 614.61 euros
  - Durée du prêt : 20 ans
  - Amortissement du capital : progressif
  - Périodicité des échéances : Trimestrielle
  - Taux d'intérêt fixe : 1.13%
- DECIDE de renoncer au bénéfice de discussion et prend l'engagement de payer, à première demande de la Caisse d'Epargne Normandie, toute somme due au titre de ce prêt en principal à hauteur de 100%, augmentée des intérêts, intérêts de retard, frais et tous autres accessoires qui n'auraient pas été acquittés par PARTELIOS HABITAT à leur date d'exigibilité, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt en application de la présente délibération accordant la garantie sus visée.

#### **Création d'un poste de policier municipal de catégorie C du cadre d'emploi des agents de police municipale, à temps complet**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE la création d'un poste de policier municipal de catégorie C du cadre d'emploi des agents de police municipale, à temps complet.

#### **Précision concernant le régime indemnitaire des agents municipaux de catégorie A, du cadre d'emploi des attachés territoriaux et mise à jour du tableau récapitulatif correspondant**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le tableau qui complète les délibérations N° 2011.01.08 et N° 2016.11.168 relatives au régime indemnitaire applicable au cadre d'emploi des attachés territoriaux,
- PRECISE la délibération du 19 décembre 2005 conformément à l'article 3 du décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés selon les termes suivants : Il appartient à Monsieur le Maire de déterminer le taux applicable à chaque agent dans la limite des coefficients appliqués aux montants moyens annuels de l'IFTS fixés par le conseil municipal. Cette décision devra tenir compte de la nature du poste et de l'importance des sujétions auxquelles le bénéficiaire est appelé à faire face dans

l'exercice de ses fonctions. Les montants annuels moyens de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires sont indexés sur la valeur du point fonction publique,

- ❑ DECIDE de l'entrée en vigueur de ces dispositions au 1<sup>er</sup> janvier 2016 conformément au délai de prescription de 4 ans applicable aux dettes publiques.

### **Attribution du marché de prestations de service relatif à un contrat de mandat public de Maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux d'extension du Big Band Café**

*M. le Maire, en tant que membre du conseil d'administration de la SHEMA et donc intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote conformément à l'article L. L2131-11 du CGCT.*

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Agnès DOLHEM, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE d'attribuer à la Société SHEMA le marché de prestations de services relatif au mandat public de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération de travaux d'extension du Big Band Café, pour une rémunération forfaitaire de 79 500 euros HT,
- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer l'acte d'engagement faisant office de contrat de mandat public de maîtrise d'ouvrage l'opération de travaux d'extension du Big Band Café, ainsi que ses annexes et tous actes afférents.

### **Demandes de subventions d'investissement pour le projet de rénovation du Big Band Café**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Agnès DOLHEM, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions d'investissement auprès de l'État, du Conseil Régional de Normandie, du Département du Calvados, de la Communauté Urbaine Caen la mer.

### **Extension du Pôle Animation Jeunesse**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Abderrahmane ZERROUKY, après en avoir délibéré, et à la majorité :

- ❑ APPROUVE le projet de construction de l'extension du Pôle Animation Jeunesse,
- ❑ AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires et à signer les conventions et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération et du projet.

## **Cimetière – Concessions et taxes funéraires – réactualisation des tarifs pour l'année 2021**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- DECIDE de maintenir le tarif de la vacation de police à 20 €.

*Mesdames BACHELEY et RIBALTA quittent la séance.*

## **Désignation de deux représentants du Conseil Municipal au sein de l'Agence d'Urbanisme de Caen Métropole Normandie**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DESIGNE pour représenter la Ville au sein de l'Agence d'Urbanisme de Caen Métropole Normandie :
  - Mme Lamia MEKKAOUI, à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration,
  - M. Gérard THOUMINE, à l'Assemblée Générale

## **Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil Portuaire des Ports de Caen Ouistreham et de Cherbourg**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DESIGNE M. Laurent MATA en tant que membre titulaire et M. Frédéric CARLUER en tant que membre suppléant au sein du Conseil Portuaire de Caen Ouistreham et de Cherbourg.

## **Désignation d'un membre de la Commission d'appel d'offres**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- PROCEDE à l'élection d'un nouveau membre à la Commission d'Appel d'Offres, dont la composition est désormais fixée ainsi qu'il suit :

Titulaires	G. RIBALTA
	P. MAROLE
	G. THOUMINE
	A. DOLHEM
	V. LOUVET

Suppléants	Ph. HANNOT
	S. CHANTHAPANYA
	G. DECORDE-CACO
	L. MEKKAOUI
	E. CASSETTO-GADRAT

### Désignation d'un membre de la Commission délégations service public

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- PROCÉDE à l'élection d'un nouveau membre à la Commission délégations service public, dont la composition est désormais fixée ainsi qu'il suit :

Titulaires	A. ZERROUKY
	J. LANGLOIS
	A. DOLHEM
	C. BOISSET
	JC. GAUCHARD
Suppléants	T. PLEY
	S. DUMONT-PRIEUX
	S. CHANTHAPANYA
	L. MEKKAOUI
	H. FREREUX

### Désignation d'un représentant de la Ville au sein de la Commission consultative des usagers des services publics locaux

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- PROCÉDE à l'élection d'un nouveau membre à la Commission consultative des usagers des services publics locaux ; les représentants du conseil municipal sont désormais les suivants :
  - A. ZERROUKY
  - J. LANGLOIS
  - A. DOLHEM
  - Y. GERNY
  - L. MEKKAOUI
  - H. FREREUX
  - JC. GAUCHARD

*Monsieur MATA quitte la séance.*

### Dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété des Hérouvillais

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Erwann BERNET, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de maintenir le dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété pour les logements collectifs et intermédiaires,
- DECIDE d'élargir les critères d'octroi aux accédants de logement individuel de type T2 ou plus,
- DECIDE de fixer le montant de cette subvention pour les habitations individuelles, à 2 000 € pour un ménage sans enfant et 3 000 € pour un ménage avec enfants, ces montants étant maintenus pour les collectifs et intermédiaires.

#### **Aide à l'accession sociale à la propriété – versement de subventions**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Erwann BERNET, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à verser ces subventions.

*Mesdames BACHELEY, RIBALTA et Monsieur MATA rentrent en séance.*

#### **Subvention exceptionnelle pour le Secours Populaire**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Erwann BERNET, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 500 € au Secours Populaire.

#### **Subvention exceptionnelle à l'association de sauvegarde « Les Amis du Petit Lourdes »**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Agnès DOLHEM, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 €.

#### **Maison des Associations - Réactualisation des tarifs pour l'année 2021**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Baya MOUNKAR, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE la nouvelle tarification de la Maison des associations pour l'année 2021.

#### **Domaine de Beauregard - Réactualisation des tarifs pour l'année 2021**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Baya MOUNKAR, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :



- APPROUVE la nouvelle tarification du domaine de Beauregard et la création d'un forfait ménage.

#### **Salles des Fêtes de la Fonderie - Réactualisation des tarifs pour l'année 2021**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Baya MOUNKAR, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE la nouvelle tarification des salles des fêtes de la Fonderie.

#### **Maison du Temps Libre, salles polyvalentes et salle d'activités Auber - Réactualisation des tarifs pour l'année 2021**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Baya MOUNKAR, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE la nouvelle tarification de la Maison du Temps Libre, des salles polyvalentes et de la salle d'activités Auber.

#### **Salles polyvalentes et salle d'activités du pôle Auber- Règlement intérieur**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Baya MOUNKAR, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement.

#### **Salles et parc du Domaine de Beauregard – Règlement intérieur**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Baya MOUNKAR, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement.

#### **Salles des Fêtes de la Fonderie – Règlement intérieur**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Baya MOUNKAR, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement.

#### **Maison du Temps Libre – règlement intérieur**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Baya MOUNKAR, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement.

### **Convention Territoriale Globale**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Caroline BOISSET, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- VALIDE le plan d'action de la Convention Territoriale Globale,
- AUTORISE M. le Maire à signer la Convention Territoriale Globale et ses annexes avec la CAF.

### **Ring de boxe – Réactualisation du tarif pour 2021**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Philippe HANNOT, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le nouveau tarif 2021 pour la location du ring de boxe mobile.

### **Stades et gymnases – Réactualisation du tarif pour 2021**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Philippe HANNOT, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le nouveau tarif 2021 pour les locations des stades et gymnases.

### **Tribune mobile – Réactualisation du tarif pour 2021**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Philippe HANNOT, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le nouveau tarif 2021 pour la location de la tribune mobile.

### **Instauration des dispositifs de lutte contre l'habitat dégradé : Permis de louer et de diviser pour les quartiers Belles Portes, Grande Delle et sur une partie de l'impasse des Ormes**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Ghislaine RIBALTA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

### **Convention avec la Communauté Urbaine Caen la Mer et la Société EDIFIDES relative à la rétrocession des voies et espaces communs de l'opération « ACTEON »**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Ghislaine RIBALTA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de rétrocession avec la SAS EDIFIDES et la Communauté Urbaine Caen la Mer relative à la prise en charge de la gestion, de l'entretien et de la rétrocession des voies et espaces communs dans le cadre du programme d'habitations dénommé "ACTEON" sur la parcelle CM numéro 215p, sise boulevard de la Haute Folie à Hérouville-Saint-Clair, les espaces à rétrocéder représentant une superficie totale d'environ 2 590 m<sup>2</sup> sous réserve de l'établissement du document d'arpentage,
- PRÉCISE que concernant l'éclairage public, la commune d'Hérouville-Saint-Clair s'engage à prendre à sa charge le décompte de l'éclairage public de l'ensemble immobilier après que la conformité de l'installation aura été validée par un organisme agréé et après constat du complet et parfait achèvement des travaux prescrits pour l'ensemble des parties communes et des équipements communs,
- PRÉCISE que concernant la défense extérieure contre l'incendie, la commune d'Hérouville-Saint-Clair s'engage à prendre à sa charge la mise en service de ces ouvrages et leur entretien, après que la conformité des installations ait été validée par un organisme agréé et après constat du complet et parfait achèvement des travaux prescrits pour ces ouvrages,
- APPROUVE les termes de la convention.

**Convention avec la Communauté Urbaine Caen la Mer relative à la mise à disposition de foncier pour la réalisation de la piste cyclable entre la passerelle du Dan et le Boulevard Urbain Nord, le long de la RD 60**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Ghislaine RIBALTA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à signer avec la Communauté Urbaine Caen la Mer la convention relative à la mise à disposition de foncier pour la réalisation de la piste cyclable entre la parcelle du Dan et le Boulevard Urbain Nord, le long de la RD 60.

**Le Bois – Porte 10 - Cession à la Société Hérouvillaise d'Économie Mixte d'Aménagement (SHEMA) d'une emprise d'environ 3 261 m<sup>2</sup> extraite de la parcelle cadastrée en section CV numéro 58 d'une contenance totale de 12 438 m<sup>2</sup>**

*M. le Maire, en tant que membre du conseil d'administration de la SHEMA et donc intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote conformément à l'article L. L2131-11 du CGCT.*

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de la vente à la SHEMA, avec faculté de substitution à la personne morale de son choix, d'une emprise d'environ 3 261 m<sup>2</sup> extraite de la parcelle CV numéro 58 d'une contenance totale de 12 438 m<sup>2</sup> au prix de 300 000 € net vendeur. Les frais d'arpentage seront à la charge de la ville. Les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur,

- ❑ AUTORISE M. Laurent MATA, Premier-Adjoint au Maire, à signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente, étant précisé qu'il faudra respecter dans ledit compromis toutes conditions suspensives jugées utiles dans l'intérêt de la ville,
- ❑ DECIDE de confier les rédactions du compromis de vente et de l'acte authentique à intervenir, à l'Etude DVML, notaires, rue du Docteur Rayet, 14000 CAEN.

**201 Belles Portes – Vente par la ville à l'Etablissement Public Foncier de Normandie – Ancien groupe scolaire et du gymnase « La Varende »**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de rapporter la délibération n°2019.12.187 en date du 9 décembre 2019.
- ❑ DECIDE de la vente de l'ancien groupe scolaire et du gymnase « La Varende » situés au 201 Belles Portes. Ceux-ci sont cadastrés en section DB numéro 101 pour une surface de 4 407 m<sup>2</sup>, au profit de l'EPFN au prix de 130 000 €. Les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.
- ❑ AUTORISE M. Laurent MATA, Premier-Adjoint au Maire, à signer l'acte authentique de vente.
- ❑ DECIDE de confier la rédaction de l'acte authentique à intervenir, à l'Etude DVML, 6 rue du Docteur Rayet, 14000 CAEN.

**Le Bois – Porte 17 - Vente de la ville à l'OPHLM Foyers Normands des parcelles cadastrées en section CX numéros 22, 23, 24, 25 et 26 pour une surface totale d'environ 951 m<sup>2</sup>**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de la vente à l'OPHLM Foyers Normands des parcelles cadastrées en section CX numéros 22, 23, 24, 25 et 26 pour une emprise totale d'environ 951 m<sup>2</sup>. Le prix de vente est de 50 000 euros net vendeur. Les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.
- ❑ AUTORISE M. Laurent MATA, Premier Maire Adjoint, à signer l'acte authentique de vente; étant précisé qu'il faudra respecter dans ledit compromis toutes conditions suspensives jugées utiles dans l'intérêt de la ville.
- ❑ DECIDE de confier la rédaction de l'acte authentique à intervenir, à l'Etude Olivia STEVENOT-DESPREZ, notaire, Place de l'Horloge, 14200 HÉROUVILLE SAINT-CLAIR.

**14 Allée de la Pléiade – Déclassement d'une emprise par la ville d'environ 75 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée CI numéro 194**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :


- DECIDE de déclasser une emprise de 75 m<sup>2</sup> du domaine public issue de la parcelle cadastrée en section CI numéro 194.

**Compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS :

- PREND ACTE des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal, selon la liste jointe

La séance est levée à 23h.

Le Maire,  
  
Rodolphe THOMAS